

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2015

---

STATUT, ACCUEIL ET HABITAT DES GENS DU VOYAGE - (N° 1610)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CL14

présenté par  
M. Coronado et M. Molac

-----

### ARTICLE 2

I. - Après le mot :

« groupes »,

supprimer la fin de la deuxième phrase de l'alinéa 3.

II. – En conséquence, après l'alinéa 14, insérer l'alinéa suivant :

« 3° *bis* À la première phrase du deuxième alinéa de l'article 4, les mots : "à l'occasion des rassemblements traditionnels ou occasionnels, avant et après ces rassemblements" sont supprimés. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les grands passages n'étant pas tous liés à un grand rassemblement, il s'agit, par cet amendement, de supprimer une précision inutile.

En coordination, il est nécessaire de supprimer la même précision à l'article 4 de la loi de 2000.